

CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Réunion du 17 février 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACO-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 74 Nombre de votants : 80

L'an deux mille vingt, le dix-sept février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI (suppléant de M. Jean-Marie PINON), Henri POUSTIS, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Gilbert AURRIAC, Encarnacion CANTON, Corinne CARRIAT, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, Daniel BIROU, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU.

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS: Mmes et MM. Madeleine BROLESE (pouvoir à M. Philippe GARCIA), Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Mathias DUCAMIN, M. Jean-Marie PINON, Nadia GRAMMONTIN (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Patrick GALOPIN, Michel JESER, Paul MONTAUT, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Bruno CIOSSE, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Jean-Pierre BOUNINE (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND (pouvoir à Mme Pierrette DOMBLIDES), Geneviève GUICHEMERRE, Jeanne LAMAZERE, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à Jacques LABORDE), Jérôme TOULOUSE, Michel LABOURDETTE, David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT.

RAPPORT N° 6: ZONE DE LA PLAINE A OS-MARSILLON: OCTROI D'UNE

SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNE D'OS-MARSILLON

Rapporteur: M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ

En 2015, la société BGMS a acheté auprès de la communauté de communes de Lacq-Orthez un terrain zone de la plaine à Os-Marsillon afin d'y implanter son siège. Lors de l'instruction du permis pour cette installation, la collectivité s'était engagée à mettre en place, dans le courant de l'année, un poteau incendie permettant de desservir les parcelles AD 63 et AD 64 sur la commune d'Os-Marsillon. En effet, il y avait alors un projet de création de lotissement d'activité (sous maîtrise d'ouvrage publique). La communauté de communes de Lacq-Orthez étant compétente en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité, il lui incombait de faire ces travaux.

Les différents exercices budgétaires n'ont pas permis à la communauté de communes de réaliser ce lotissement d'activité. En 2019, la société BGMS a acheté une emprise supplémentaire afin de réaliser une extension de son bâtiment. La question de la sécurité incendie s'est alors de nouveau posée au moment de l'obtention du nouveau permis de construire.

Il est désormais urgent que le poteau incendie soit mis en place conformément aux engagements pris par la communauté de communes en 2015. Le montant des travaux s'élève à 9 120 €. Cette somme a été budgétée lors du budget supplémentaire 2019,

La communauté de communes de Lacq-Orthez n'étant pas compétente en ce qui concerne la défense incendie, il est proposé, en accord avec la commune d'Os-Marsillon, que la commune préfinance les travaux en lien avec le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse et que la communauté de communes la rembourse par l'intermédiaire d'une subvention d'investissement. Ainsi, la communauté de communes respectera son engagement de 2015.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- d'autoriser le versement d'une subvention d'investissement à la commune d'Os-Marsillon d'un montant de 9 120 € correspondant au remboursement des frais engagés par la commune pour l'implantation d'un poteau incendie zone de la plaine destiné à protéger la société BGMS.

Le Riésident,

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée, Pour extrait certifié conforme,

Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 19/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 19/02/2020